

DOSSIER 1 - Normalisation comptable
1. Définir la normalisation comptable.

La normalisation comptable consiste à :

- produire des normes dans un espace géopolitique donné (régional, national ou mondial). La norme est une règle plus ou moins contraignante à laquelle doivent se conformer les entités définies.
- harmoniser des pratiques autour d'une règle commune respectée par chacun

2. Donner trois raisons d'être de la normalisation comptable.

La normalisation comptable répond notamment à :

- un besoin d'informations fiables et lisibles par tous (apporteurs de capitaux, banques, salariés, fournisseurs...) aux niveaux national et international,
- assurer la convergence des référentiels comptables nationaux (optique patrimoniale en France, économique dans les référentiels anglo-saxons...),
- faciliter les comparaisons inter-entreprises.

3. Actuellement, on assiste à une convergence progressive du Plan Comptable Général vers le référentiel IAS/IFRS. Expliquer en quoi consiste ce processus de convergence.

Le Plan Comptable Général est régulièrement modifié par l'intégration des règlements du Comité de Réglementation Comptable (aujourd'hui intégré à l'Autorité des Normes Comptables).

Ce processus vise à terme à rapprocher le PCG du référentiel comptable international IAS/IFRS.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS ÉCONOMIQUES COURANTES
1. Rappeler les règles applicables en matière d'exigibilité de la TVA sur les prestations de services.

Les règles d'exigibilité de la TVA en matière de prestations de service dépendent du régime appliqué par l'entreprise :

- régime des encaissements (régime général) : la TVA est exigible au moment de l'encaissement du prix ;
- régime des débits (régime optionnel) : la TVA devient exigible au moment de la facturation. Toutefois, si un acompte est versé, la taxe est également due car l'option pour les débits ne doit pas avoir pour conséquence de retarder l'exigibilité de la TVA.

2. A partir de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SA MEMORANDA les opérations relatives au mois de mars 2008.

02/03/08

411 4191	706 4458	Client SENSISS Clients – Avances et acomptes reçus Prestations de services Etat, TVA à régulariser Facture n°M09-011	1 900 500	2 000 400
-------------	-------------	--	--------------	--------------

05/03/08

411 665	707 7085 44571	Client Escrances accordées Ventes m/s Port facturés TVA collectée Facture n°M09-037	3 360 27	2 700 127 560
512 411		Banque Client Chèque	3 360	3360

Il est possible de retenir le compte 6242 Transport sur ventes et 44566 pour la TVA.

09/03/08

512 6616 6275 44566	519	Banque Intérêts bancaires Frais sur effets TVA déductible / ABS CBC Avis de crédit bancaire	926 50 20 4	1 000
------------------------------	-----	--	----------------------	-------

10/03/08

425	512	Personnel – Avances et acomptes Banque Acompte Salarié GOURGEAUD	800	800
-----	-----	--	-----	-----

 Valeur de la créance au 25/01/08 : $20\ 000 \times 1,1 = 22\ 000$ €

 Valeur de la créance au 25/03/08 : $20\ 000 \times 1,2 = 24\ 000$ €

25/03/08

512 766 411		Banque Gains de change Client STANDFIELD Encasement client STANDFIELD	24 000	2 000 22 000
-------------------	--	--	--------	-----------------

31/03/08

641	421	Rémunérations du personnel Personnel – Rémunérations dues Salaires bruts Mars 2008	60 000	60 000
-----	-----	--	--------	--------

31/03/08

421	431 4371 4372 425	Personnel – Rémunérations dues Sécurité sociale ASSEDIC Caisse de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008	13 700	9 180 1 440 2 280 800
-----	----------------------------	--	--------	--------------------------------

31/03/08

645	431 4371 4372	Charges de sécurité sociale et de prévoyance Sécurité sociale ASSEDIC Caisse de retraite Cotisations sociales patronales Mars 2008	23 600	17 700 2 480 3 420
-----	---------------------	--	--------	--------------------------

DOSSIER 3 – INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

1. Rappeler l'utilité d'une subvention d'investissement.

Les subventions d'investissement sont attribuées aux entreprises pour les aider à financer leurs opérations d'investissements à long terme.

2. Quelles sont les autres subventions auxquelles peut prétendre une entreprise ? Définir chacune d'entre-elles.

Les entreprises peuvent aussi prétendre à des subventions d'exploitation et des subventions d'équilibre.

Les subventions d'exploitation sont des aides qui permettent de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'équilibre sont des aides qui permettent de compenser tout ou partie de la perte globale que l'entreprise aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée.

3. Rappeler les différents éléments du coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.
- dans les comptes individuels, sur option, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition.
- les coûts d'emprunt peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

4. A partir de l'annexe 2, déterminer le coût d'acquisition du matériel informatique.

Brut	100 000
Remise 10 %	10 000
Net social	90 000
Escompte 4%	3 600
Transport	2 000
Installation	1 600
Net HT	90 000

5. Présenter les écritures comptables relatives au mois de juin 2008.

03/06/08

4411	131	État – Subventions d'investissement à recevoir Subventions d'équipement Promesse de versement de la subvention	20 000	20 000
------	-----	--	--------	--------

10/06/08

2183	238	Matériel de bureau et informatique	90 000	
44562	404	TVA déductible / immobilisation Acomptes versés / commandes d'immobilisation Fournisseur d'immobilisations INTIX Facture n° F340/12	18 000	
				20 000
				88 000

404	512	Fournisseur d'immobilisations INTIX Banque Chèque de règlement	88 000	88 000
-----	-----	--	--------	--------

20/06/08

512	4411	Banque Etat – Subventions d'investissement à recevoir Versement de la subvention	20 000	20 000
-----	------	--	--------	--------

6. Rappeler le traitement comptable applicable, à la clôture de chaque exercice, aux subventions d'investissement sur les biens amortissables.

Lors de chaque clôture d'exercice, une part de la subvention est virée au compte de résultat par le débit du compte 139 "Subvention d'investissement virée au résultat" et le crédit du compte 777 "Quote-part de subvention virée au résultat". Ce virement s'effectue au même rythme que les amortissements du bien concerné soit quote-part virée = dotation aux amortissements * taux subvention.

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

A - Amortissement et dépréciation d'une immobilisation

1. Rappeler la définition de l'amortissement et du plan d'amortissement.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

2. Indiquer en quoi consiste le test de dépréciation. Rappeler son utilité.

Le test de dépréciation consiste, pour un actif, à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Il met en évidence une éventuelle dépréciation de l'actif ou un ajustement nécessaire de la dépréciation antérieurement constatée.

3. Indiquer les modalités de détermination de la valeur actuelle du camion.

La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

4. Déterminer la valeur actuelle du camion au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

31/12/07 : Valeur vénale = 15 500 > Valeur d'usage = 14 500 → Valeur actuelle = Valeur vénale = 15 500

31/12/08 : Valeur vénale = 13 000 > Valeur d'usage = 11 800 → Valeur actuelle = Valeur vénale = 13 000

5. Présenter le tableau plan d'amortissement initial du camion (annexe A à rendre avec la copie).

Base amortissable = valeur brute – valeur résiduelle = 25 000 – (6 000 – 1 000) = 20 000

Années	Base amortissable	Amortissement	Cumul des amort.	VNC
2006	20 000	2 000 (1)	2 000	23 000 (3)
2007	20 000	4 000	6 000	19 000
2008	20 000	4 000	10 000	15 000
2009	20 000	4 000	14 000	11 000
2010	20 000	4 000	18 000	7 000
2011	20 000	2 000 (2)	20 000	5 000

(1) $20\ 000 \times 20\ \% \times 6/12 = 2\ 000$ (2) $20\ 000 \times 20\ \% \times 6/12 = 2\ 000$ (3) $25\ 000 - 2\ 000 = 23\ 000$

6. Présenter, jusqu'en 2008, le tableau de suivi des dépréciations du camion en tenant compte éventuellement des modifications nécessaires du plan d'amortissement

Années	Base amortissable	Amort.	Cumul des amort. et des dépréciations (a)	VNC avant dépréciation de l'exercice	Valeur actuelle	Dépréciation		VNC finale au bilan
						Dotation	Reprise	
2006	20 000	2 000	2 000	23 000	23 000	-	-	23 000
2007	20 000	4 000	6 000	19 000	15 500	3 500		15 500
2008	10 500 (1)	3 000 (2)	9 000	12 500	13 000		500 (3)	13 000

(a) avant révision éventuelle des dépréciations

(1) La dépréciation constatée au 31/12/2007 entraîne une modification de la base amortissable à partir de l'exercice 2008. La nouvelle base amortissable est de : $15\ 500 - 5\ 000 = 10\ 500$ amortissable sur 3,5 années.

Dans l'hypothèse d'un changement de la valeur résiduelle, la base à retenir est de 15 500.

2008	15 500	4 429	10 429	11 071	13 000		1 929	13 000
	(2) $10\ 500 / 3,5$		(3) $13\ 000 - 12\ 500$					

7. Comptabiliser les écritures nécessaires au 31/12/2008.

31/12/08

68112	28182	DADP Immobilisations corporelles Amortissements des matériels de transport Dotation 2008	3 500	3 500
29182	78162	Dépréciations des matériels de transport Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles Dépréciation 2008	1 000	1000

B – Les stocks

1. Rappeler les modalités de mise en œuvre de l'inventaire intermittent des stocks.

Les comptes de stocks ne sont pas mis à jour au cours de l'exercice. Ils restent débiteurs du stock initial durant tout l'exercice.

Lors de l'inventaire annuel, le stock initial est soldé et remplacé par le stock de fin de l'exercice.

Cette mise à jour s'opère par l'intermédiaire des comptes de variation des stocks.

2. A partir de l'annexe 3, comptabiliser toutes les écritures d'inventaires nécessaires au 31 décembre 2008, relatives au stock de cartouches d'encre.

31/12/08

60322	3225	Variations de stocks Autres approvisionnements Stocks de fournitures de bureau Annulation du SI	15 000	15 000
-------	------	---	--------	--------

31/12/08

3225	60322	Stocks de fournitures de bureau Variations de stocks Autres approvisionnements Création du SF	17 000	17 000
------	-------	---	--------	--------

31/12/08

39225	78173	Dépréciation des fournitures consommables de bureau RADP sur stocks et en-cours Annulation dépréciation sur SI	3 000	3 000
-------	-------	--	-------	-------

31/12/08

68173	39225	Dotation aux dépréciations de stocks et en-cours Dépréciation des fournitures consommables de bureau Constatation dépréciation sur SF	1 000	1 000
-------	-------	---	-------	-------

Il est possible de retenir le raisonnement suivant :

Dépréciation 2007 = 15 000 – 12 000 = 3 000

Dépréciation 2008 = 17 000 – 16 000 = 1 000

Reprise sur dépréciation 2 000

31/12/08

39225	78173	Dépréciation des fournitures consommables de bureau RADP sur stocks et en-cours Pour solde	2 000	2 000
-------	-------	--	-------	-------

C – Opérations d'inventaire diverses

1. Indiquer quel est le principe comptable qui impose l'ajustement des comptes de charges et de produits.

Il s'agit du principe **d'indépendance des exercices** : les charges et les produits doivent être rattachés aux exercices au cours desquels ils ont été engagés. Le compte de résultat récapitule les charges et les produits sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement.

2. A partir de l'annexe 4, comptabiliser les écritures nécessaires au 31 décembre 2008.

Opération 1

1 mois concerne l'exercice 2009 ➔ exclure des charges 2008 un tiers de 3 000

31/12/08				
486	6122	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail mobilier Régularisations 2008	1 000	1 000

Opération 2

Intérêts courus = $120\ 000 \times 5\% \times 3/12 = 1\ 500$

31/12/08				
661	16884	Charges d'intérêts Intérêts courus sur emprunts Régularisations 2008	1 500	1 500

Opération 3

Facture au 27/11/08 = $56\ 000 / 7 = 8\ 000 \text{ €}$
 Facture au 31/12/09 = $56\ 000 / 8 = 7\ 000 \text{ €}$
 Différence de conversion – Actif $1\ 000 \text{ €}$

31/12/08				
4761	41102	Différence de conversion – Actif Client danois Régularisations 2008	1 000	1 000
6865	1515	DADP financières Provisions pour pertes de change Régularisations 2008	1 000	1 000

Opération 4

31/12/08				
4181	707 44587	Client, factures à établir Vente de marchandises TVA / facture à établir Régularisations 2008	9 600 8 000 1 600	

Opération 5

Rabais = $5\ 000 \times 20\% = 1\ 000 \text{ €}$

31/12/08				
4098	6092 44586	Fournisseur, RRR à obtenir RRR obtenus / achats d'autres approvisionnements stockés TVA / facture non parvenue Régularisations 2008	1 200 1 000 200	